

La Lettre N°55

1er mars 2024

POINT RECENSEMENT JEUNES

Chaque adolescent ayant 16 ans doit obligatoirement se faire recenser. La démarche est à effectuer auprès de la mairie de la commune du domicile ou sur internet. Renseignements : accueil@reyrieux.fr ou service-public.fr

Dès le recensement effectué, une attestation sera remise : elle est obligatoire pour l'inscription à certains examens ou concours (bac, permis de conduire, etc). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Les retardataires peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Les élus du Conseil Municipal des enfants organisent le traditionnel nettoyage des chemins, samedi 16 mars prochain. Rdv à 8h30 dans la cour de la mairie avec votre gilet fluo. La mairie fournit les gants, les pinces...et le verre de l'amitié !

Ouvert à tous, les enfants doivent cependant demeurer sous la surveillance d'un adulte.

DEMOLITION CABANON RUE DE LA PAIX

Le cabanon situé rue de la paix a été démoli cette semaine. Cet espace servait depuis des mois de squat, lieu de trafics divers et de nuisances pour les riverains. La présence d'amiante et de procédures liées a retardé cette démolition. Le jardinet qui avait été mis à disposition par la mairie n'était plus entretenu par les utilisateurs.

A NOTER

VOS RENDEZ-VOUS

- L'association Copines d'Art organise une exposition d'art plastique intitulée "Et si on se Ré-Galet d'Art ?" au Galet samedi 2 et dimanche 3 mars 2024, de 10h à 19h. Entrée gratuite.

- Le Conseil municipal se réunira mercredi 6 mars à 19h. Il sera précédé du moment citoyen à 18h45.

Rappel de l'article 10 du règlement intérieur de l'assemblée délibérante : "Un moment citoyen est dédié aux questions orales du public au Maire pendant une durée de 15 minutes précédant l'ouverture du Conseil Municipal dès lors que la séance est publique. Les questions doivent être brèves et ne doivent porter que sur les affaires communales. Le Maire accorde la parole tour à tour aux personnes souhaitant poser des questions. Le Maire peut demander à un Adjoint de répondre. Si la réponse ne peut pas être apportée immédiatement, le Maire s'engage à adresser un mail dans les 8 jours. Toute autre intervention n'est pas autorisée."

Retransmission sur la chaîne Youtube de la commune.

RAPPEL

- La mairie sera fermée samedi 2 mars prochain mais ouverte le 9 mars de 8h à 12h.
- Il vous reste quelques heures pour envoyer vos dessins et mots doux aux mamies à l'occasion de la fête des grands-mères : communication-association@reyrieux.fr